



## Abus de faiblesse et abus de confiance

Par **ROUBY**, le **24/11/2010** à **15:06**

Bonjour, j'ai demissionne d'une societe qui m'embauche en tant que vrp .  
Sur mon contrat l n'ya aucune heure de mentionne et pourtant le directeur d'agence nous oblige a reste de 8h45 a 20h du lundi au vendredi et de 8h45 a 18h le samedi on t'il le droit et puis je faire en ne sachant pas a savoir que pendant 3 mois j'ai ete declare 173heures pour le mois et j'en ai fait 211.16

merci je suis au desarois a savoir que je n'ai pas encore signe le solde de tout compte